

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : kattalin chaizy

<https://www.cadre21.org/membres/2fb7d40858b659a82413d679>

Date d'obtention : 2023-11-23 20:39:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

la méthode Sexto vise à donner des outils aux intervenants des écoles secondaire afin d'uniformiser le traitement des cas d'auto exploitation juvéniles à savoir la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel. La formation définit les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants . Cette méthode permet également une intervention rapide et efficaces et s'inscrit dans un partenariat tripartite entre l'intervenant du milieux scolaire, les policiers et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation a l'avantage d'être claire, simple à mettre en place, limite la sempiternelle question du : que fais je et comment ?"raccourcissant ainsi les délais de traitement dans ce genre de situation. Elle rendra l'intervention beaucoup plus efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois que l'important d'une telle intervention est de demeurer factuel sans s'immiscer dans la vie du jeune, les matériels saisi ne doivent pas être vu par ni par moi ni aucun autre intervenant. Il est très important de préserver le lien de confiance entre l'élève et l'intervenant en protégeant sont intégrité tant sur le plan physique que psychologique. Le respect et la dignité des élèves quels qu'ils soient doivent être préservés en tout temps, ils doivent se sentir soutenus par les personnes qui les entourent au quotidien dans un rôle éducatif.